

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

**DATE DE CONVOCATION**

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :**DATE D'AFFICHAGE**

27 octobre 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 18**Absent : Sébastien CHABOT**PRÉSENTS : 14**Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD**VOTANTS : 17**Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE**Objet de la délibération : Avenant n°1 Lot n°4 (Menuiseries intérieures)**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications la réalisation d'une trappe de plafond, pour l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°4 menuiseries intérieures

La société Atelier Menuiserie des Forges a transmis un avenant n°1 d'un montant de **251,84 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°1 sur le Lot n°4 Menuiseries intérieures

Secrétaire de séance  
Angélique HUET



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025  
Le Maire,  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_1

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-010-211802061-20251106-D061125_1-0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

**DATE DE CONVOCATION**

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**DATE D'AFFICHAGE**

27 octobre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 18**

Absent : Sébastien CHABOT

**PRÉSENTS : 14**

Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD

**VOTANTS : 17**

Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE

**Objet de la délibération : Avenant n°4 Lot n°1(Gros œuvres-démolition-VRD)**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications, la démolition d'un muret existant pour l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n° 1 Gros œuvres-démolition-VRD

La SAS DIAS Joao et Fils a transmis un avenant n°1 d'un montant de 2 005,00 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°4 sur le Lot n°1Gros œuvres-démolition-VRD

Secrétaire de séance  
Angélique HUET



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025  
Le Maire,  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_2

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20251106-D061125_2-0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

### DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

### DATE D'AFFICHAGE

27 octobre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD  
Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE

### Objet de la délibération : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement du CCTHB

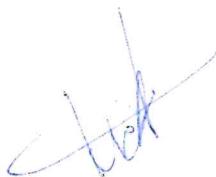
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L22244-5 du CGCT, le représentant légal de chaque collectivité présente à son assemblée délibérante un rapport annuel relatif au service assainissement, rapport élaboré par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry suite au transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Monsieur Gilles Benoit, Maire, présente le rapport annuel 2024 sur lequel figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la présentation du présent rapport
- Donne tous pouvoirs au Maire pour appliquer l'article susvisé

Secrétaire de séance  
Angélique HUET



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_3

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025

Le Maire,  
Gilles BENOIT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

**DATE DE CONVOCATION**

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**DATE D'AFFICHAGE**

27 octobre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 18**

Absent : Sébastien CHABOT

**PRÉSENTS : 14**

Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD

**VOTANTS : 17**

Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE

**Étaient présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,  
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,  
Pascal RENARD, Régis MENNESSIER, Chrystèle GOND, Angélique HUET, Marie CALURAUD,  
Dominique PERRAGUIN, Denis PEAUDECERF

**Objet de la délibération : Marché à bon de commande voirie**

L'objectif de la Mairie étant de poursuivre de façon régulière l'entretien de l'ensemble de la voirie  
communale, il est alloué au budget une somme afin d'effectuer ces travaux

La société ICA, Ingénierie Conseil en Aménagement (**spécialisée en aménagement de Voiries et Réseaux Divers**) a envoyé un nouveau contrat puisque l'actuel prend fin en décembre 2025. Le Maire rappelle les missions de ICA et ce que la société apporte à la commune, conseil, consultation, analyse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le renouvellement du contrat de 4 ans.
- Autorise le Maire à signer les documents

Secrétaire de séance  
Angélique HUET



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025  
Le Maire,  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_4

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-211802061-20251106-D061125\_4-0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

### DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

### DATE D'AFFICHAGE

27 octobre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD  
Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE

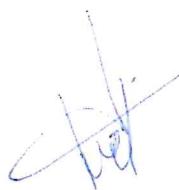
### Objet de la délibération : Remboursement de la CCTHB des frais d'entretien du PAV (Point d'Apport Volontaire)

La Communauté de Communes a versé une compensation financière pour le Point d'Apport Volontaire (PAV) pour un montant de 120,00 €

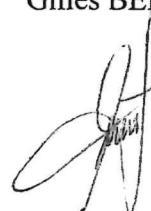
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte le remboursement de 120,00 € par la CDC THB

Secrétaire de séance  
Angélique HUET



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025  
Le Maire,  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_5

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-016-211802061-20251106-D061125\_5-0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

### DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

### DATE D'AFFICHAGE

27 octobre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD

Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE

**Étaient présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,  
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,  
Pascal RENARD, Régis MENNESSIER, Chrystèle GOND, Angélique HUET, Marie CALURAUD,  
Dominique PERRAGUIN, Denis PEAUDECERF

### Objet de la délibération : Convention SBPA 2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le renouvellement de la convention avec la Société Berrichonne de Protection des animaux (SBPA) dont il donne lecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la convention avec la SBPA
- Autorise le Maire à signer la convention
- S'engage à verser la redevance de 0,50 € x 1607 habitants soit **803,50 €**
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2026

Secrétaire de séance  
Angélique HUET



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025  
Le Maire,  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_6

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

### DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

### DATE D'AFFICHAGE

27 octobre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD

Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE

**Étaient présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,  
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,  
Pascal RENARD, Régis MENNESSIER, Chrystèle GOND, Angélique HUET, Marie CALURAUD,  
Dominique PERRAGUIN, Denis PEAUDECERF

### Objet de la délibération : Participation communale à la mutuelle

Les obligations de participation communale à la mutuelle pour les agents publics ont évolué récemment. En application de l'article L 827-1 et suivants du CGFP, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent, avec une participation minimale fixée 15,00 euros par mois par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

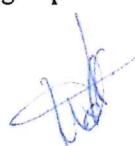
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Accepte la participation de 15,00 € par mois et par agent à la mutuelle agent sous réserve d'une mutuelle labellisée et de fournir une attestation de leur mutuelle le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

-Décide que ce montant peut être revu chaque année selon la clause de réexamen prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Secrétaire de séance  
Angélique HUET



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_7

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025

Le Maire,  
Gilles BENOIT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

## SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

### DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

### DATE D'AFFICHAGE

27 octobre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Françoise JACQUET pouvoir Marie CALURAUD

Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE

**Étaient présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,  
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,  
Pascal RENARD, Régis MENNESSIER, Chrystèle GOND, Angélique HUET, Marie CALURAUD,  
Dominique PERRAGUIN, Denis PEAUDECERF

### Objet de la délibération : Motion modification du « Zonage Médecin » sur décision ARS

Monsieur le Maire présente la motion portée à la connaissance de la commune par un médecin. Cette motion met en lumière la modification du « Zonage Médecin » de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire et du déclassement de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) des communes environnantes et de notre commune.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.**

- Décide d'envoyer un courrier à l'ARS Centre-Val de Loire
- Approuve et signe la motion

Secrétaire de séance  
Angélique HUET

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 13 novembre 2025  
Le Maire,  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-11-2025  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-11-2025  
D 06.11.25\_8

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée à légalité.com

99\_DE-018-211802061-20251106-D061125\_8-D